

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation du 4^{ème} Lumbres Historic Auto par l'Association « Atipic Car's Passion » qui doit avoir lieu le **DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022**,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette manifestation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du site du Marais du Vendredi 09 Septembre 2022 à 08 h 00 au Lundi 12 Septembre 2022 à 20 h 00.

Article 2 : La circulation sera interdite le **Dimanche 11 Septembre 2022 de 06 h 00 à 21 h 00** du carrefour formé par la Rue Allendé / Rue des Ecoles et la Rue Allendé / Impasse du Lycée, à l'exception des véhicules de gendarmerie et de secours, des organisateurs et des riverains sur présentation d'un laissez passer.

A ces deux carrefours, il sera procédé à la mise en place d'obstacles physiques sur la route (véhicules en travers en plus des barrières de ville). Il sera également procédé à des contrôles pour l'accès au site : un contrôle visuel (sacs et blousons) sera réalisé pour les piétons. L'ensemble des membres chargés de la sécurité devra être muni d'un gilet fluorescent, d'un sifflet et d'un moyen de communication permettant de prévenir les services de sécurité et de secours.

Article 3 : La circulation sera interdite Rue Salvador Allendé dans le sens Rue Salvador Allendé vers la Place Jean Jaurès et Rue des Ecoles dans le sens Rue Jules Guesde vers la Rue Salvador Allendé le **Dimanche 11 Septembre 2022 de 08 h 00 à 21 h 00**.

Article 4 : Il sera procédé à la mise en fourrière des véhicules en infraction.

Article 5 : Le libre accès aux riverains sera maintenu.

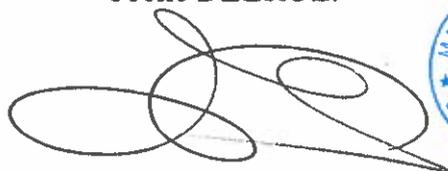
Article 6 : Des panneaux de signalisation seront placés aux extrémités des parties concernées.

Article 7 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 8 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Président l'Association « Atipic Car's Passion »,
Seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 25 Août 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le **26 AOUT 2022**